

Fribourg mardi 8 juin 2010

## La cigarette, si simple à acheter pour les mineurs

Mathieu Signorell

### Une expérience menée par le Cipret montre que l'interdiction est mal respectée

Les chiffres parlent d'eux-mêmes: dans huit cas sur dix, des mineurs vaudois et fribourgeois ont pu acheter des cigarettes dans divers points de vente (kiosque, épiceries, grands magasins, stations-service), alors que la loi l'interdit. Depuis 2006, il faut avoir plus de 18 ans pour se procurer du tabac dans le canton de Vaud, et plus de 16 ans à Fribourg depuis 2009.

Réalisée par le Centre d'information pour la prévention du tabagisme (Cipret), l'enquête a eu lieu durant l'automne 2009 et les chiffres ont été publiés lundi. Rémunérés 15 francs de l'heure, huit jeunes Vaudois ont testé 387 points de vente, tandis que neuf adolescents fribourgeois ont visité 306 magasins. Ce sont les petites épiceries et les kiosques indépendants qui ont le plus accepté de leur vendre des cigarettes, jusqu'à 98% dans certains cas. A l'inverse, la proportion dans la grande distribution tombe à 71% à Fribourg et à 50% dans le canton de Vaud.

### Vers des contrôles accrus

Un résultat étonne particulièrement à Fribourg: dans 12% des cas, les jeunes testeurs ont pu se procurer du tabac alors qu'on leur avait demandé leur carte d'identité et que leur âge était dès lors connu des vendeurs.

A Fribourg, la police n'a pour l'instant pas encore procédé à des contrôles dans ce domaine. «Mais le Conseil d'Etat discute actuellement d'une campagne policière dans les mois qui viennent, en tout cas avant les prochains tests du Cipret en 2011», souligne Anne-Claude Demierre, conseillère d'Etat fribourgeoise responsable de la Santé. «Nous prévoyons des réunions avec les acteurs concernés, comme les organisations de commerçants, afin de les sensibiliser.»

Idem dans le canton de Vaud: «Les contrôles inopinés ont été insuffisants jusqu'à présent, et les amendes préfectorales n'étaient pas assez élevées», ajoute Jean-Claude Mermoud, ministre vaudois de l'Economie. Même si elles peuvent aller jusqu'à 20 000 francs comme à Fribourg (50 000 en cas de récidive), ces amendes oscillent généralement entre 150 et 300 francs. «Nous nous orientons vers une modification de la loi et davantage de contrôles par la police», poursuit Jean-Claude Mermoud.

Pour remédier à ces problèmes, des cours avec les vendeurs, qui ont pour l'instant surtout eu lieu dans la grande distribution, semblent être une option intéressante selon le Cipret. «Mais une évolution des mentalités dans leur ensemble est nécessaire», estime Myriam Pasche, coresponsable du Cipret-Vaud. En Suisse, l'âge limite pour acheter des cigarettes est fixé à 18 ans dans six cantons et à 16 ans dans 16 cantons. Genève ne connaît pas d'interdiction.